

Lu et approuvé  
par  
KURT VANBORM  
DIRECTEUR DE COURSE



1/8  
JL

25.04.2017

## 8<sup>ème</sup> Open Trophy

21, 22 & 23 juillet 2017

Championnat de Belgique, épreuve EMN 10/150  
Endurance classique, épreuve EMN 70/152

### Règlement Particulier

#### Art. 1 - Définition

La 8<sup>ème</sup> édition de l'Open Trophy sera organisée sur le circuit de Chimay les 21, 22 & 23 juillet 2017.

Cette épreuve compte pour le BeNeCup, le Championnat de Belgique de Course sur route & Classic Bike et pour l'International Road Racing Championship (IRRC). Elle est régie par le code sportif international de la FIM, par le code sportif national de la FMB, par leurs annexes respectives et par le présent règlement particulier.

Par son inscription, le coureur ou participant se soumet à toutes ces réglementations. Ce « Règlement Particulier » est publié en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, c'est l'organisation de Chimay qui va prendre une décision.

#### Art. 2 - Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4,420 km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manœuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

#### Art. 3 - Coureurs : conditions d'engagement et nombre maximum

Les courses sont accessibles aux détenteurs d'une licence nationale, européenne ou internationale de Course sur route ou Classic Bike valide en fonction de leur catégorie. L'accès aux points pour le championnat de Belgique est régi par le règlement sportif FMB-BMB 2017.

Les licences nationales des coureurs étrangers doivent être accompagnées d'une autorisation de sortie délivrée par leur fédération.

Pour l'**Endurance Classic et Post-Classic**, ainsi que pour les catégories **IPC et Classic Evo** dont détails en annexe, les coureurs non licenciés seront admis moyennant l'obtention d'une licence « une manifestation » dont les conditions sont régies par le code sportif de la FMB-BMB.

Attention : la licence à la journée est interdite aux participants de moins de 18 ans. Le coût de cette licence est de 50,00 € pour les coureurs belges et de 75,00 € (comprenant l'assurance rapatriement) pour les coureurs étrangers, elle est délivrée sur place et **doit être demandée via le formulaire d'inscription.**

Les motos et side-cars doivent répondre aux prescriptions techniques présentes dans le règlement course sur route et/ou Classic Bike 2017 de la FMB en ce qui concerne les catégories officiellement reprises au championnat de Belgique et BeNeCup.

En ce qui concerne l'endurance Post-Classic, les motos répondront aux exigences de sécurité et d'éligibilité reprises en annexe du présent règlement particulier.

Le nombre maximum de motos en piste est de :

- 40 motos en course – 54 motos en essais
- 56 motos pour l'endurance – 69 motos en essais
- 24 side-cars en courses – 32 Sidecar en essais

Les équipements des coureurs doivent répondre aux spécifications présentes dans les règlements Course sur route & Classic Bike 2017 de la FMB.

#### **Art. 4 - Numéros de course**

Pour les coureurs étrangers ainsi que pour les participants à l'endurance, les numéros de course seront décidés par les organisateurs et seront communiqués quelques semaines avant l'évènement.

Les coureurs licenciés FMB participent à la manifestation dans toutes les épreuves de sprint avec le numéro de départ repris sur leur licence 2017 pour la classe sprint correspondante.

#### **Art. 5 – Catégories admises**

<b>Catégories</b>	<b>Remarques</b>	<b>Licences</b>
Endurance Classic > 1982	Année moto jusque 1982	Licence à la journée autorisée !
Endurance Post Classic > 1994	Année moto jusque 1994	Licence à la journée autorisée !
IPC		Licence à la journée autorisée !
Classic Evo		Licence à la journée autorisée !
Belgian Supersport Junior	Compte pour le BeNeCup	Licence annuelle obligatoire !
Belgian Supersport Inter	Compte pour le BeNeCup	Licence annuelle obligatoire !
Belgian Superbike Junior	Compte pour le BeNeCup	Licence annuelle obligatoire !
Belgian Superbike Inter	Compte pour le BeNeCup	Licence annuelle obligatoire !
Side-cars F1	Compte pour le BeNeCup	Licence annuelle obligatoire !
Side-cars F2	Compte pour le BeNeCup	Licence annuelle obligatoire !
Belgian Twin Light	Inscription et paiement via <a href="http://www.belgiantwintrophy.be">www.belgiantwintrophy.be</a>	Licence annuelle obligatoire !
Belgium Twin Thunder	Inscription et paiement via <a href="http://www.belgiantwintrophy.be">www.belgiantwintrophy.be</a>	Licence annuelle obligatoire !
IRRC SSP & SBK	Inscription et paiement via <a href="http://www.irrc.eu">www.irrc.eu</a>	Licence annuelle obligatoire !

Les machines doivent impérativement répondre aux règlements sportifs et techniques de la FMB consultables sur [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)

3/8  
JR

## Art. 6 - Engagements

Le droit d'engagement donne droit à des bracelets d'accès (coureurs et accompagnants) et est fixé à :

Prix	Catégorie	Nombre bracelets d'accès
195 €	Courses solos reprises au championnat de Belgique & BeNeCup	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
165 €	Catégories IPC – Classic EVO	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
250 €	Side-car	<u>5 bracelets d'accès</u> : 2 coureurs + 3 accompagnants
320 €	Endurance Classic et Post-Classic	<u>5 bracelets d'accès</u> : 2 coureurs + 3 accompagnants

+ 2 laisser-passer voiture **par coureur**

Les participants au **Belgian Twin Trophy & IRR**C doivent être repris sur la liste des concurrents de cette catégorie et être en ordre de paiement auprès du promoteur de la catégorie.

Cfr : [www.belgiantwintrophy.be](http://www.belgiantwintrophy.be) et [www.irrc.eu](http://www.irrc.eu)

L'inscription devra être complétée et acquittée en ligne sur le site [www.circuit.be](http://www.circuit.be) maximum 15 jours avant l'événement ; c'est à dire **pour le 06 juillet 2017 au plus tard**.

Après cette date, les inscriptions en ligne ne seront plus possibles !

Pour les inscriptions et paiements effectués sur place (dans la limitation des places disponibles dans chaque plateau), les coureurs devront payer leur entrée sur place. Ces entrées ne seront pas déduites de leur montant à payer pour l'inscription.

**ATTENTION** : l'inscription ne sera validée qu'après réception du droit d'engagement.

Le paiement s'effectuera, au plus tard pour le 6 juillet 2017, de préférence via Paypal ou Hipay (cartes de crédit ET cartes de débit = bancontact) aussitôt que l'inscription.

En effet, vous recevrez instantanément vos tickets d'accès (via ticketscript) dès le paiement de votre inscription sur notre site.

Le virement bancaire est déconseillé car il n'est pas vu immédiatement et vos tickets d'accès ne seront pas envoyés instantanément.

En cas d'annulation de l'engagement par le coureur avant le 6 juillet 2017, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation. Après le 6 juillet, le coureur ne sera plus remboursé.

Tout coureur se voyant contraint d'annuler son inscription pour cause de maladie grave ou décès, sera remboursé de 95% sur preuve d'attestation médicale.

En ce qui concerne les **l'Endurance Classic & Post-Classic**, la demande d'engagement devra être en possession de l'organisateur pour le **26 juin 2017** au plus tard et sera obligatoirement accompagnée de minimum **2 photos** différentes des machines engagées, les **fiches techniques** dûment complétées et dont détails en annexe. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement sans devoir émettre de justification.

### **Art. 7 - Accès aux paddocks**

Le parc des coureurs sera accessible à partir du mercredi 19 juillet dès 10h00.

**Seuls** les coureurs et accompagnants en possession de leur e-ticket auront l'accès au paddock. (**Attention**, les e-tickets contiennent des codes-barres uniques, une fois scannés, ils ne sont plus valables. **La reproduction de ceux-ci est donc inutile**).

Pour rappel, ces e-tickets sont instantanément envoyés sur l'adresse mail du participant dès réception du paiement via Paypal ou Hipay. Il est chargé de les distribuer à ses accompagnants **AVANT** l'évènement !

Si un accompagnant n'a pas reçu son e-ticket et décide de payer à l'entrée, ce ne sera **PAS remboursable** sous présentation du e-ticket par après !

Si l'inscription n'est pas réglée avant la date limite (le 6 juillet 2017), les participants ne recevront pas leur e-ticket. Les coureurs et accompagnants devront payer leur entrée normale à l'entrée des paddocks qui ne sera pas décomptée de leur inscription !

Toute installation de tente VIP ou autre installation de négoce devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur minimum trois semaines avant l'épreuve. Toute circulation par des enfants sur mini motos est rigoureusement interdite dans les paddocks.

### **Art. 8 - Welcome Coureurs : vérifications administratives**

Le Welcome coureurs n'est plus installé à l'extérieur du site, mais bien à l'étage de la tour de contrôle, dans les paddocks.

Il sera accessible comme suit :

- Jeudi 20 juillet 2017 : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 22h00
- Vendredi 21 juillet 2017 : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 22h00
- Samedi 22 juillet 2017 : de 07h00 à 13h00

Samedi PM : Permanence au Help desk du rez-de-chaussée de la Tour de contrôle.

Après la vérification administrative, les organisateurs remettront :

- Le document pour le contrôle technique
- **Les bracelets coureurs et « Track access »**
- La confirmation du numéro de course

Les bracelets « coureur » et « Track Access » donnent uniquement accès à la piste-lane et au parc fermé. Il n'est valable **que** s'il est accompagné du bracelet weekend !

**Sans bracelet spécifique, tout participant se verra interdire l'entrée du parc fermé.**

### **Art. 9 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est obligatoire pour la moto et l'équipement du coureur. Il se trouve dans le petit chapiteau à côté du parc fermé.

Toutes les motos devront être présentées au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais de leur catégorie respective.

**Un contrôle SYSTEMATIQUE des émissions sonores de toutes les machines est prévu.**

(cfr règlement technique courses sur route et motos classiques FMB 2017)

Il sera accessible comme suit :

- Jeudi 20 juillet : de 17h00 à 21h00
- Vendredi 21 juillet : de 8h00 à 20h00
- Samedi 22 juillet : de 8h00 à 10h00

### **Art. 10 - Briefing**

Le briefing coureurs est obligatoire et prévu le vendredi soir dès 20h dans le grand chapiteau.

### **Art. 11 - Déroulement de l'épreuve**

Le déroulement des courses de championnat de Belgique est régi par le code sportif FMB-BMB.

**ATTENTION : Lors de la première séance d'essai, une voiture officielle roulera durant 2 tours devant les coureurs qui devront rouler en file indienne derrière cette voiture officielle !!! Il est strictement interdit de dépasser.**

Tout comportement dangereux ou visant à ne pas respecter cette procédure entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'épreuve du contrevenant sans remboursement.

Le déroulement de l'endurance Post-Classic est stipulé en annexe.

A la fin de chaque manche ou essai, les coureurs rentrent aux paddocks via la pitlane en achevant leur tour et à allure normale sans marquer d'arrêt sur la piste.

### **Art. 12 – Notions environnementales**

Chaque coureur doit être en possession d'un « **tapis environnemental** » conforme à la législation en vigueur, à placer de manière permanente sous la machine.

Ce tapis environnemental sera disponible le cas échéant à la tour au prix de 25€.

Chaque coureur recevra un sac poubelle destiné aux déchets ménagers, qui sera fermé et déposé dans les containers prévus à cet effet.



Chaque participant est responsable et est prié de reprendre ses huiles usagées et tout autre déchet d'hydrocarbure afin de les faire éliminer par ses propres soins. (Il n'y a pas de container à huile de vidange sur le site)

Tout manquement à ces consignes donnera lieu à des sanctions, voire à l'exclusion de l'épreuve.

### **Art. 13 - Vitesse au meeting**

La vitesse maximum dans la PITLANE est de 60km/h.

Dans le paddock, elle est de 20km/h. Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans de conduire un véhicule motorisé sur le site de l'organisation. Le port d'un casque est obligatoire.

### **Art 14 - Modifications du règlement**

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les coureurs en seront prévenus par un affichage de la direction de course. Les modifications seront disponibles à la tour de contrôle.

### **Art. 15 - Réclamations**

Chaque plainte devra être remise par écrit au directeur de course conformément aux directives stipulées par le règlement de "Courses sur route" & "Classic Bike" FMB de la saison 2017.

### **Art. 16 - PRIX**

Le barème prix n'est pas prévu.

### **Art. 17 - Adresses**

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 B-6464 Bourlers

Jours ouvrables :

Tél : + 32 60 210 429

Fax : + 32 60 21 47 23

Email : [info@circuit.be](mailto:info@circuit.be)

Infos techniques et sportives **après 18h** : Alain Doncq :

+32 (0) 060/21.41.76 ou +32 (0) 495/522.295

Website : [www.circuit.be](http://www.circuit.be)

### **Art. 18 - Officiels**

Directeur de course : Kurt Vanborm

Directeur adjoint : Noël Vandenberghe

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable Welcome coureurs : André Guiot

Organisme de chronométrage : Chronolux

Responsable contrôle technique : Stefan Alloing



## ANNEXES:

### 1. Endurance Post-Classic :

#### 1.1. Motos admises :

##### Catégorie « Endurance Classic : »

Les motos répondent aux exigences techniques du règlement FMB Classic, soit d'une cylindrée de 500 à 1200cc en 4t ou 350 à 750 en 2t et de fabrication de maximum 1982.

##### Catégorie « Endurance Post-Classic »

Des motos plus récentes (max 1994) pourront être acceptées après examen de la demande d'engagement par le comité de sélection de l'organisateur avec classement séparé.

Chaque équipage peut présenter 2 motos au contrôle technique, les 2 motos concourant dans la même classe. Si un problème irréparable se produit au cours de la première course, une autre moto peut être utilisée pour la 2e course après présentation au contrôle technique.

Chaque équipage devra s'équiper d'un transpondeur agréé et compatible avec le système présent le jour de l'épreuve et/ou disponible éventuellement en location.

**Seuls les pneumatiques munis de la spécification DOT permettant une utilisation sur route ouverte sont autorisés.**

#### 1.2 Equipage :

Chaque coureur doit obligatoirement assister au(x) briefing(s).

Chaque équipage doit être composé de 2 coureurs.

Chaque coureur doit avoir roulé au min 1/3 du temps total des séances d'essai du samedi.

Chaque coureur ne peut rouler plus de 35 minutes consécutives dans chaque manche et ne peut rouler plus de 70 min au total de la 1<sup>ère</sup> manche de 02h00.

Le briefing du samedi est obligatoire pour tous les coureurs et responsables de team.

#### 1.3 Grille de départ :

Une grille de départ sera établie par l'organisateur en fonction des temps réalisés aux essais.

La grille de départ de type « Le Mans ». Les machines devant démarrer à la poussette seront reléguées en fond de grille.

#### 1.4 Procédure de départ:

Le tour de reconnaissance suivi immédiatement du tour de chauffe démarre depuis la sortie de la voie des stands.

La mise en épis est réalisée en fin de tour de chauffe.

Le départ type « Le Mans » est donné au baissé du drapeau national.

#### 1.5 Course et ravitaillement:

Lors des relais, le ravitaillement en carburant est autorisé dans la pit lane et à l'emplacement désigné par l'organisateur à chaque équipage. Ce ravitaillement ne peut s'effectuer qu'à l'aide de récipients fermés. Un remplissage de réservoir à la cruche est interdit dans la zone des stands.

Le ravitaillement s'effectue moteur arrêté et moto béquillée. Un mécanicien ou le second coureur se tiendra près à intervenir avec un extincteur de min 6kg. Il ne peut y avoir plus de 4 personnes coureurs compris simultanément dans la zone de ravitaillement.

Si l'équipage concourt avec deux motos, chaque départ de la seconde moto après relais sera différé de 20 secs APRES LA POSE DU TRANSPONDEUR ET APRES QUE LE COUREUR SOIT MONTE SUR LA MOTO.

La plus grande prudence est de rigueur. Tout comportement jugé dangereux entraînera l'exclusion immédiate de l'équipage.

#### 1.6 En annexe, fiche technique à compléter et envoyer par mail avec 2 photos à l'organisateur

**Fiche technique moto d'endurance post classique**

	<b>Exemple</b>	<b>Vos caractéristiques</b>
Marque du moteur	<i>Suzuki</i>	
Marque du chassis	<i>Morena</i>	
Année de construction	<i>1980</i>	
Numéro du chassis	<i>MOR0123456</i>	
Numéro du moteur	<i>41H-123456</i>	
Cylindrée totale	<i>998</i>	
Nombre de cylindres	<i>4</i>	
cycle (2ou 4 tps)	<i>4</i>	
Dimensions pneu avant	<i>110/80 x 19</i>	
Dimensions pneu arrière	<i>140/70 x 18</i>	
Type de roues	<i>5 bâtons</i>	
Type de frein avant	<i>2 disques</i>	
Nbre de pistons de frein avt/pince	<i>4</i>	
Type de frein arrière	<i>Tambour d 200</i>	
Type et diamètre des disques avt	<i>260mm fixe</i>	
Marque et/ou type de fourche	<i>Showa</i>	
Diamètre des canons	<i>38mm</i>	
Puissance moteur	<i>120cv</i>	
Vitesse maximale	<i>250 km/h</i>	
<b>Palmarès succinct de la moto:</b>		
Préparateur :		
Propriétaire :		
Coureur 1		
Nom - Prénom		
Palmarès		
Coureur 2		
Nom - Prénom		
Palmarès		